

dit: "qu'allez-vous faire de ceux qui ont déjà pris leur retraite?" On m'a dit: "eh bien, il faut que vous les laissiez aller." J'ai répondu: "et ceux qui ont versé leur cinq pour cent?" On a répliqué: "je ne sais pas. Il va falloir leur retourner leur argent."

L'hon. M. BLACK: Il serait tout aussi juste, n'est-ce pas, de réduire la pension ou les allocations de retraite que vous versez aux retraités?

Dr ROCHE: J'admets qu'il est injuste d'enlever leurs droits aux titulaires actuels qui ont versé de bonne foi 5 p. 100 que le gouvernement a accepté. C'est exactement la situation.

La séance est suspendue jusqu'à trois heures et demie.

### SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à trois heures et demie.

Le PRÉSIDENT: Très bien, messieurs, commençons. Je veux en finir aujourd'hui. Qui allons-nous entendre, M. Bland?

C. H. BLAND est rappelé.

*Le président:*

D. A présent, monsieur Bland, qu'aimeriez-vous à dire pour terminer?—R. Eh bien, monsieur le président, si c'est la fin je ne dirais plus rien.

D. Nous vivons de l'espérance d'en finir.—R. Le Comité a-t-il des questions qu'il préférerait me poser d'abord ou aimerait-il que je lui fisse quelques suggestions?

D. J'avais pris des notes, chemin faisant, mais je crois les avoir épuisées. Je vous ai déjà interrogé sur les examens oraux, et je ne crois pas avoir autre chose à vous demander. Quelqu'un a-t-il des questions à poser à M. Bland?

M. BOWMAN: Oui. Je voudrais lui demander quelque chose.

M. CHEVRIER: Je n'ai rien, monsieur le président.

*M. Bowman:*

D. Avez-vous fait quelque étude du système anglais?—R. Oui, je l'ai étudié un peu, monsieur Bowman.

D. Voulez-vous m'en dire un mot ou deux?—R. Pour ce qui est du recrutement des employés, c'est à peu près comme au Canada. C'est le système des concours qui sert de base, et l'on emploie à peu près les mêmes moyens pour faire le choix. On se sert d'examen écrits lorsque c'est praticable et possible, et parallèlement ou non, on emploie ce que nous appelons les jurys d'examen oraux et les jurys d'examen consultatifs, à peu près de la même manière qu'ici.

D. Et pour les autres services?—R. L'organisation, c'est-à-dire l'établissement des cadres, n'est pas entre les mains de la Commission du Service civil. Ce travail se fait par le service des cadres, qui relève directement de la Trésorerie.

D. Aimeriez-vous dire ce que vous pensez de l'idée de confier les questions de traitements, de classification, d'avancement, etc., au conseil du Trésor, à la condition évidemment, d'avoir un organisme indépendant pour s'en occuper, condition soulignée par M. Putman ce matin?—R. Je suis d'avis que ces questions relatives aux employés, et auxquelles je rattacherai l'avancement, les traitements et la classification, sont en réalité des questions de personnel dont il faudrait charger un organisme indépendant.

[M. C. V. Putman.]

[M. C. H. Bland.]